

COMPTE RENDU REUNION DU 12 AVRIL 2024 – 19H00 – MAIRIE

L'an deux mil vingt-quatre et le 12 avril 2023 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard FAVIER, Maire.

Présents : Mme ALVES Pierrette, Mme COMBEMOREL Sophie, Mme DESAUNOIS Frédérique (arrivée à 20h50), M. MOURLON Gérard, M. FAVIER Bernard, M. GOUYON Gilles, M. FONTENIL Michel, Mme LORANS Florine, M. GRENADE Claude, M. LECUYER Lionel, Mme BAGNAUD Marie-Claude, M. GIRAUD Patrice, M. RENARD Alexis.

Absents : Mme GOURDY Agnès.

M. GOUYON Gilles a été élu secrétaire.

Lecture du compte rendu de la réunion précédente et validation

I - Compte rendu des décisions

➤ Recrutement contrat PEC adjoint technique :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2020 donnant délégation au maire pour prendre les décisions relatives aux recrutements permettant la continuité de service,

Vu la délibération du 9 juin 2023 créant l'emploi d'adjoint technique à 26h00 par semaine,

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Fabrice VERNERET ainsi que son éligibilité au dispositif contrat aidé PEC,

DECIDE : De recruter Monsieur Fabrice VERNERET, du 29/04/2024 au 28/01/2025 pour une durée de travail hebdomadaire de 26 heures en contrat PEC.

➤ Prolongation contrat PEC Anthony PATINET :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2020 donnant délégation au maire pour prendre les décisions relatives aux recrutements permettant la continuité de service,

Vu la délibération du 9 juin 2023 créant l'emploi d'adjoint technique à 26h00 par semaine,

CONSIDERANT que Monsieur Anthony PATINET peut bénéficier d'une prolongation de 6 mois, soit jusqu'au 16/10/2024.

CONSIDERANT le besoin de conserver Monsieur Anthony PATINET dans nos effectifs de service technique,

DECIDE de recruter Monsieur Anthony PATINET, du 17/04/2024 au 16/10/2024 pour une durée de travail hebdomadaire de 26h hebdomadaire.

II – Ordre du jour Conseil Municipal

1- CFU : Compte Financier Unique budget Funéraire :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	5 137,63	5 137,63
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	2 458,00	2 458,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	5 500,00	5 500,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	2 099,01	2 099,01
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Définitions entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	358,99	358,99
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	362,37	362,37
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	0,00	721,36	721,36
Définition entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	721,36	721,36

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

2- Affectation des résultats budget funéraire :

Affectation de résultat 2023

Nous avons un excédent de fonctionnement de 721.36 € qui sera repris au budget 2024 en fonctionnement.
Pas de budget d'investissement en funéraire.

3- BUDGETS PRIMITIFS :

BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire rappelle que le budget principal a été travaillé au préalable. Il est établi, entre autres, à partir des éléments suivants :

La mise en place d'une intervention musicale dans les EHPAD proche (demande de Pontaumur) soit St Gervais d'auvergne, Menat, Pontaumur, Charensat. L'objectif est d'apporter un plus aux EHPAD qui souffrent actuellement et de le faire en travaillant avec la seule association de Saint Priest susceptible de le faire : les Crouzadoux.

La mise en place d'une aide au permis de conduire aux jeunes de la commune qui auront fait preuve d'une volonté de travail pour le monde associatif ou d'action de civisme.

La mise en place d'un intervenant à l'école primaire jusqu'à noël afin de donner aux enfants un enseignement supplémentaire et de préparer un spectacle de noël avec tous les enfants.

La mise en place d'une astreinte hivernale pour les employés de voirie.

Le recrutement d'un employé en prévision du remplacement de notre agent titulaire qui doit partir en retraite. Des travaux de voirie comme définis par le SIV de Menat : SIV bicouche : 63 406.00 €

La réalisation des travaux pour le local épicerie.

Les réparations des toitures suite à la grêle.

Un ou des défibrillateurs.

Une aire de jeux pour enfants, une structure pour enfants à l'école.

Le paiement de travaux routes des Fades :

Territoire d'énergie route des Fades -> EP suite grêle : 68 000.00 € ; éclairage route Fades suite aménagement : 18820,76 € ; Optimisation système de gestion 2000.00 € ; conformité commandes : 180 € ; optimisation réseau T1 : 10 006.00 €,

Soit : total travaux (cout réel hors subvention et en TTC) : 298 164.00 €

La fin de l'adressage.

Un tracteur tondeuse.

L'aménagement du terrain aux Chaussades.

Poste à souder 220V, groupe électrogène 220V.

Achat des deux bâtiments épicerie.

Manges-debout, barnums, tables pique-nique.

Achat local du 3^{ème} âge.

Le budget permet de dégager une réserve d'investissement de plus de 500 000.00 €, (toutes les demandes de subvention ne sont pas toutes accordées pour l'instant)

Celui-ci s'établit :

Fonctionnement :

- . Dépenses : 2 145 900 €
- . Recettes : 2 145 900 €

Investissement :

- . Dépenses : 2 309 068€
- . Recettes : 2 309 068€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité POUR.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2024 comme arrêté ci-dessus.

Lecture des tableaux détaillés de la section de fonctionnement

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

**SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNES ET
COTISATIONS DIVERSES**

ART	LIBELLE	BP 2022	BP 2023	BP2024
65568	Contribution aux organismes de regroupement	20 671,29 €	21 000,00 €	22 400,00 €
	SMADC Cotisation informatique	2 200,00	2 227,38 €	2 500,00 €
	SIEG (cotisation maintenance)	6 000,00	6 200,00 €	6 500,00 €
	SIV de Menet (Cotisation)	12 251,29	12 251,29 €	13 000,00 €
	EPF SMAF PARTICIPATIONS	220,00	321,33 €	400,00 €
65748	Subvention fonctionnement aux associations	7 484,00	8 900,00 €	12 000,00 €
920	AERO CLUB DES COMBRAILLES	53,00	100,00 €	100,00 €
1022	ALIAS	53,00	100,00 €	100,00 €
76	AFN	112,00	150,00 €	150,00 €
901	AMICALE DES CHASSEURS	112,00	150,00 €	150,00 €
92	AMICALE DES POMPIERS	500,00	500,00 €	500,00 €
94	AMICALE DES ANCIENS POMPIER COM/COM	112,00	150,00 €	150,00 €
213	AMICALE LAÏQUE (crouzadous)	53,00	100,00 €	100,00 €
213	Subvention exceptionnelle 30 ans de l'association en 2023	0,00	500,00 €	0,00 €
93	AMICALE LAÏQUE SECTION GYM	0,00	100,00 €	0,00 €
87	CAPER antenne des Ancizes	150,00	150,00 €	150,00 €
1204	CONSCRITS	53,00	100,00 €	100,00 €
137	CLUB DU 3ème AGE	112,00	150,00 €	150,00 €
341	CLUB DES JEUNES	600,00	600,00 €	600,00 €
	CLUB DES JEUNES, FEU ARTIFICE			Proposition 500,00 €
89	COF SAINT PRIEST	500,00	500,00 €	500,00 €
75	COMITÉ DE JUMELAGE	100,00	100,00 €	100,00 €
215	COMITÉ DES FÊTES	500,00	500,00 €	500,00 €
896	CONSEIL DES PARENTS D'ÉLÈVES	500,00	500,00 €	500,00 €
	COOPÉRATIVE SCOLAIRE (si voyage)			0,00 €
	Réserve	500,00	500,00 €	1 200,00 €
84	FNATH	150,00	150,00 €	150,00 €
24	JEUNESSE SPORTIVE	2 000,00	2 000,00 €	2 000,00 €
	JEUNESSE SPORTIVE 100 IEME			Proposition 1 500,00 €
	JEUNESSE SPORTIVE EQUIPE JEUNES			Proposition 500,00 €
81	LA PERROLIERE	53,00	100,00 €	100,00 €
1205	LE JARDIN DE BIDOUILLE	0,00	100,00 €	0,00 €
	PRÉVENTION ROUTIÈRE (versement sub si intervention école)	53,00	100,00 €	100,00 €
	SECOURS CATHOLIQUE ST ELOY	0,00	100,00 €	100,00 €
	LES VERGERS DE ST PRIEST, création assoc			Proposition 200,00 €
	LES VERGERS DE ST PRIEST, Fcm			Voir convention avec l'assoc, fonctionnement, 500,00 €
	SECOURS POPULAIRE ST ELOY	0,00	100,00 €	100,00 €
80	SOCIÉTÉ DE CHASSE GBB	53,00	100,00 €	100,00 €
91	STE DE CHASSE INDÉPENDANTE	53,00	100,00 €	100,00 €
86	Vous Dansez	53,00	100,00 €	0,00 €
105	La Bujade Combraille entreprendre	300,00	300,00 €	300,00 €
1178	ACDC	600,00	600,00 €	600,00 €
	PACHA MAMA	53,00	100,00 €	100,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

M. le Maire rappelle que le budget assainissement a été travaillé au préalable. Celui-ci s'établit :

Fonctionnement :

. Dépenses : 15 716,00 €

. Recettes : 15 716,00 €

Investissement :

. Dépenses : 70 703,42 €

. Recettes : 70 703,42 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité POUR

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2024 comme arrêté ci-dessus.

Lecture des tableaux détaillés des sections de fonctionnement et d'investissement

BUDGET FUNERAIRE

M. le Maire rappelle que le budget funéraire a été travaillé au préalable.

Celui-ci s'établit :

Fonctionnement :

. Dépenses : 5 500,00 €

. Recettes : 5 500,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité POUR.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2024 comme arrêté ci-dessus.

Lecture des tableaux détaillés de la section de fonctionnement.

4- Demande Collège Jeanne d'Arc de Saint Eloy les Mines

Suite à la demande du Collège Jeanne d'Arc de Saint Eloy les Mines pour une aide financière concernant le voyage scolaire de Dorian LEGER (enfant de parent vivant sur la commune de Saint Priest des Champs), le conseil municipal à l'unanimité considère qu'il est utile de contacter les communes alentours afin de recueillir leur position sur cette question.

5- Demande O'Sports

Considérant la demande de subvention de l'association O'Sports concernant l'Appel à Manifestation Sportive « Jet Cross », le conseil municipal à l'unanimité décide de rejeter la demande.

6- Demande de Monsieur MICHEL au Village de Gandichoux

Considérant le courrier de Monsieur Philippe MICHEL du village de Gandichoux concernant le marquage du Stop au sol à l'intersection de la Route Départementale n°522 et du Chemin Communal n°263, le conseil municipal décide à l'unanimité la réalisation des travaux nécessaires.

Considérant la question du goudronnage du Chemin Communal n°263 le long de la propriété de Monsieur MICHEL, le conseil municipal décide à l'unanimité de refuser cette demande.

7- Etat d'Assiette

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que l'Office National des Forêts demande de valider l'Etat d'Assiette pour la campagne 2024 et propose les coupes et ventes à effectuer dans les forêts de Couladèze, du

Vernadel et de Grandsaigne.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les coupes et ventes à effectuer pour toutes les forêts susnommées.

8- Questions Diverses

Salle des Associations : Les consultations pour la couverture vont être lancées.

Buvette du Foot : La pose de la nouvelle couverture a été faite en même temps que le parking de la Salle des Fêtes a été aplanit par les adhérents de la JSSP.

Projet Epicerie : le dépôt du Permis de Construire et la consultation des Entreprises seront fait dans la semaine du 15 avril.

Commissions

Matériel communal : les 4 devis reçus pour le tracteur tondeuse sont à l'étude.

Ecole - Cantine : Lecture et Compte rendu du second Conseil d'école sont faits.

Information : Le bulletin municipal est en cours de finalisation.

Vie communale :

- Le Repas de l'âge d'or aura lieu le 05 mai 2024. Les invitations sont distribuées et envoyées. Les personnes de plus de 80ans ne pouvant y participer recevront un colis de gourmandises et celles en maison de retraites un colis de produits de toilette.
- L'inauguration de la Bibliothèque est prévue le 08 mai après le défilé

Tourisme et Patrimoine : Le rafraîchissement du balisage du chemin du Temple est à prévoir.

Syndicats

SIRB : Budget voté en déficit

Prochaine réunion le : 17 mai 2024

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE